



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

Département de l'instruction publique, de la culture et du sport

Enseignement obligatoire

Etablissement primaire du Mandement

Ecoles de Dardagny - La Plaine - Russin - Satigny Mairie - Satigny Village

www.etalissement-scolaire-mandement.ch

MEMENTO 2017-2018

1. ADMINISTRATION

Adresse : Etablissement du Mandement
Rte de la Gare-de-Satigny : 27a
1242 Satigny

Téléphone : 022 753 90 80 (+ répondeur)

Fax : 022 753 90 81

Secrétaires : Madlen Konrad et Ruth Sauty

Téléphone : 022 753 90 80

Adresse courriel : madlen.konrad@edu.ge.ch

Horaires : Matin : lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi
Après-midi : lundi, mardi, jeudi

2. DIRECTION

Directeur : Stéphane A. Zbinden

Téléphone : 022 753 90 80 (+ répondeur)

Adresse courriel : stephane.zbinden@edu.ge.ch

L'établissement du Mandement compte cinq écoles domiciliées sur trois communes. La mission du directeur consiste à mettre en œuvre les conditions d'apprentissage et le cadre environnemental qui permettront une formation des élèves efficace et équitable. Il est donc responsable du bon fonctionnement de l'établissement.

Il s'occupe de la gestion administrative et des ressources humaines. Il établit des liens avec toutes les personnes qui sont directement concernées par l'école, les parents d'élève notamment.

3. MAITRE ADJOINT

La maîtresse adjointe ou le maître adjoint (MA) fournit une prestation permanente en soutien au directeur d'établissement pour des activités complémentaires liées à l'organisation et à la pédagogie de l'établissement. Il représente par délégation le directeur en l'absence de ce dernier.

Mme Waelti est la maîtresse adjointe pour les écoles de Dardagny, La Plaine et Russin

Mme Noémie Moggio est la MA de l'école de Satigny Village.

M. Rémy Bourrat est le MA de Satigny Mairie.

4. CORPS ENSEIGNANTS DE L'ETABLISSEMENT SCOLAIRE DU MANDEMENT

Ecole de Dardagny – cycle moyen

Téléphone : 022 754 15 79
Fax : 022 754 15 85

Ecole de La Plaine – cycle élémentaire

Téléphone : 022 754 11 91
Fax : 022 754 12 01

Ecole de Russin – cycle élémentaire

Téléphone : 022 754 13 93

Ecole de Satigny Mairie – cycle moyen

Téléphone : 022 753 90 65
Fax : 022 753 90 64

Ecole de Satigny Village – cycles élémentaire et moyen

Téléphone : 022 753 90 80
Fax : 022 753 90 81

5. ENSEIGNANTS CHARGES DU SOUTIEN PEDAGOGIQUE (ECSP)

Les enseignants chargés du soutien pédagogique interviennent auprès des classes ou des élèves en difficultés ou pour des projets spécifiques. Ils mettent en œuvre des stratégies pédagogiques sur le plan des apprentissages scolaires.

6. SOUTIEN LECTURE

Une aide est apportée au cycle élémentaire dans le but de favoriser et de développer l'apprentissage spécifique de la lecture.

7. MAITRES DE DISCIPLINES ARTISTIQUES ET SPORTIVES

Les MDAS sont des enseignants spécialistes de leur domaine et fournissent une prestation de qualité aux élèves.

8. INFIRMIERE SCOLAIRE – Mme Sylvie Barral

Détachée auprès des écoles par le Service Santé de l'Enfance et de la Jeunesse (SSEJ), l'infirmière, soumise au secret médical, suit les enfants dans leur santé et leur développement, depuis la 1^{ère} primaire jusqu'à la fin de la 8^{ème}.

Elle veille à l'accueil et à la bonne intégration scolaire des enfants de manière générale. Mme Sylvie Barral rencontre également de manière régulière les élèves tout au long de leur scolarité.

Vendredi à l'école de Satigny Village 022 753 90 82
Service Santé de la Jeunesse 022 546 41 00

9. HORAIRES SCOLAIRES

Matin	1P - 2P	3P - 4P	5P - 8P
--------------	---------	---------	---------

Accueil possible	8h00		
Début des leçons	8h45	8h00	8h00
Récréation	9h30-10h00	9h30 - 10h00	9h40 – 10H00
Fin des leçons	11h30	11h30	11h30

Après-midi	1P - 2P	3P - 4P	5P - 8P
Accueil possible	13h30		
Début des leçons	14h00	13h30	13h30
Récréation	14h45 - 15h15	14h45 - 15h15	15h00 - 15h15
Fin des leçons	16h00	16h00	16h00

Les jours d'école sont lundi, mardi, jeudi et vendredi toute la journée, ainsi que le mercredi matin de la 5P à la 8P.

Remarque :

En lien avec les horaires de bus, les écoles de Dardagny, La Plaine et Russin ont des aménagements particuliers. Merci de vous référer à l'horaire spécifique.

10. CALENDRIER DES EPREUVES CANTONALES 2018

Dates de passation	4P	8P
Vendredi 25 mai		Allemand
Lundi 28 mai		Français partie 1
Mardi 29 mai		Français partie 2
Mercredi 30 mai		Mathématiques partie 1
Jeudi 31 mai	Français partie 1	Mathématiques partie 2
Vendredi 1er juin	Français partie 2	
Lundi 4 juin	Mathématiques	

11. VACANCES SCOLAIRES

Vacances scolaires 2017-2018

Rentrée scolaire
lundi 28 août 2017

Jeûne genevois
jeudi 7 septembre 2017

Vacances d'automne
du lundi 23 octobre au vendredi 27 octobre 2017

Vacances de Noël et Nouvel An
du lundi 25 décembre 2017 au vendredi 5 janvier 2018

Vacances de février
du lundi 12 février au vendredi 16 février 2018

Vacances de Pâques
du jeudi 29 mars au vendredi 6 avril 2018

Fête du travail
1^{er} mai 2018

Ascension
jeudi 10 mai 2018

Pentecôte
lundi 21 mai 2018

Vacances d'été
du lundi 2 juillet au vendredi 24 août 2018

Rentrée scolaire 2017
lundi 27 août 2018

12. DEMANDES DE CONGE

Toute demande de congé en dehors des vacances scolaires doit faire l'objet d'une demande écrite au moins 15 jours à l'avance (formulaire demande de congé). Au-delà d'une semaine, cette demande devra être validée par le directeur.

Il est de la responsabilité de l'enfant et de ses parents de se tenir au courant du travail qui aura été effectué en classe durant cette période.

Pour rappel, l'école est obligatoire : Art. 27 du REP

En cas d'absence non motivée ou dont le motif n'est pas reconnu valable, une sanction peut être infligée, soit à l'enfant, soit à ses parents. L'amende infligée aux parents ne peut en aucun cas dépasser 10 000 F, conformément à l'article 1, lettre a, de la loi pénale genevoise, du 17 novembre 2006, et à l'article 106 du code pénal suisse.

13. COORDINATRICE PEDAGOGIQUE – Mme Mathilde Maradan

La coordinatrice travaille dans deux établissements. Elle intervient dans le cadre de la réflexion pédagogique de l'établissement. Elle offre son soutien aux enseignants nouvellement engagés et est une ressource pour l'ensemble du corps enseignants. Elle intervient également dans la mise en place des exigences institutionnelles.

14. RESPONSABLES DES BATIMENTS SCOLAIRES

Leur mission consiste à assurer l'entretien des bâtiments et des équipements que les communes de Dardagny, Russin et Satigny mettent à disposition du DIP.

Ecole de Dardagny

Concierge de l'école : Mme Sally Vergari

Concierge de la salle polyvalente : Mme Cathy Bornet

Ecole de La Plaine

Conciergerie de l'école : Mme Francine Gisler

Ecole de Russin

Conciergerie de l'école : M. Alvaro Marques

Commune de Satigny

Responsable du service des bâtiments de la Commune de Satigny : M. Luc Piller – tél. 022 753 90 40

Ecole de Satigny Mairie

Equipe de nettoyage : MM. Murat Keles et Nicolas Donadei

Ecole de Satigny Village

M. Jean-Pierre Bailly

M. Laurent Monney

M. Xavier Jessing

15. ACTIVITES PARASCOLAIRES

En dehors des heures de classe, le Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) organise à midi et en fin d'après-midi, des activités pour les élèves.

Accueil de midi

De 11h30 à 13h30, les élèves de 1P à 8P sont pris en charge par des animateurs & animatrices qui les encadrent lors des déplacements, des repas et des activités de détente.

Accueil fin d'après-midi

De 16h00 à 18h00, le goûter et des activités de détente sont organisées par le GIAP.

Responsable de secteur

M. Steve Cadoux – Natel 079 477 18 28 - site08@acg.ch

IMPORTANT

Afin de garantir la prise en charge de votre enfant aux restaurants et activités parascolaires, **vous devez avertir les animatrices de toute absence de votre enfant**; ou d'une présence occasionnelle, de tout changement de jour, d'adresse ou téléphone.

**Dardagny-La Plaine-Russin
Satigny**

079 909 51 54

Restaurant scolaire : 022 753 90 85 (jusqu'à 8h00 le matin)

Activités surveillées : 079 909 51 55

16. DEVOIRS SURVEILLES

Il faut distinguer 2 types de prestations, à savoir surveillance des devoirs et soutien pédagogique.

Surveillance des devoirs

Cette prestation consiste en une surveillance des devoirs dans un endroit calme. Elle est placée sous la responsabilité d'un enseignant.

Soutien pédagogique hors temps scolaire (SHTS)

Cette prestation s'adresse aux élèves ayant besoin d'un soutien particulier. Le soutien est assuré par un enseignant de l'établissement, soit à midi, soit de 16h à 17h.

17. OFFICE MEDICO-PEDAGOGIQUE (OMP)

L'Office médico-pédagogique s'occupe d'enfants et d'adolescents de 0 à 18 ans. Ce service regroupe psychologues, logopédistes et psychomotriciens. Lors de difficultés constatées à l'école, l'enseignant-e peut conseiller aux parents de recourir à l'aide de ce service pour une consultation.

Consultation de Meyrin

Ch. Antoine Verchère 1
1217 Meyrin
Tél. 022 388 26 88

18. ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES (APE)

L'APE représente les parents d'élèves auprès de l'école primaire genevoise.

APE de Dardagny, La Plaine et Russin

Pour contact : APE, case postale 7 – 1283 La Plaine
www.ape-dardagny.com

APE de Satigny Mairie et Satigny Village

Pour contact : APE, contact@ape-satigny.ch / www.ape-satigny.ch

19. CONSEIL D'ETABLISSEMENT - COET

Le Conseil d'établissement est composé de représentants des parents d'élèves, des enseignants, des autorités communales et de membres invités selon les thèmes abordés, de la secrétaire et du directeur. Le Conseil d'établissement est présidé par le directeur de l'établissement.

Lieu d'information, de consultation, de proposition et de délibération, le Conseil d'établissement vise à développer les liens entre l'école, la famille et les communes, créant ainsi un climat propice à l'apprentissage des élèves.

Conseil d'établissement de Dardagny, La Plaine et Russin

Conseil d'établissement de Satigny Mairie et Satigny Village

20. INFORMATIONS ET AFFICHAGE

Des informations sont disponibles sur les panneaux d'affichage situés dans chaque école. Nous vous invitons à consulter le site Internet de l'établissement du Mandement.

www.etablissement-scolaire-mandement.ch/

Vous y trouverez toutes les informations utiles sur la vie des écoles, ainsi que les PV du COET.

21. ASSURANCE POUR ACCIDENTS SCOLAIRES

En cas d'accident :

Les élèves bénéficient d'une assurance accident scolaire complémentaire à votre Assurance maladie/accident obligatoire (Lamal). Cette assurance ne prend en charge que les frais qui ne sont pas couverts par votre assurance. Les élèves sont assurés à titre complémentaire pour les accidents qui surviendraient à l'école et sur le chemin de l'école.

Formalités :

Auprès de l'Ecole : déclarer l'accident immédiatement à la maîtresse ou au maître de classe.

En cas d'accident, vous devez annoncer l'accident à votre assurance. Une déclaration doit aussi être remplie par les parents et signée par l'enseignant. Le formulaire peut être obtenu auprès de l'établissement ou sur le lien : <http://ge.ch/cca/assurance-scolaire>

Dans un deuxième temps, les parents envoient les factures liées à l'accident directement à l'assurance de leur enfant, pour la prise en charge du cas. Lorsque les parents reçoivent le décompte final des prestations de la caisse maladie-accident, ils en adressent une copie à

Allianz Assurances
Av. du Bouchet 12
Case Postale 40
1211 Genève 28
058 358 35 71/72

La part des frais à charge de l'assuré sera ainsi remboursée aux parents.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter le service des assurances de l'Etat, **tél. 022 546 06 47**.

Pour tous détails complémentaires, vous pouvez vous référer à la circulaire disponible en ligne sur le site internet de l'établissement.

22. DIVERS

Effets personnels :

Les effets personnels des élèves (vêtements, sac, appareils électroniques, téléphones, etc.) ne font l'objet d'aucune couverture d'assurance par l'Etat. En cas de vol ou de perte, l'école décline toute responsabilité.

Dommages causés par des élèves :

L'Etat n'offre aucune couverture RC aux élèves. En cas de dégât commis par un élève, la prise en charge relève de la responsabilité des parents et répondants légaux ou de leur assurance responsabilité civile.

En cas de détérioration de matériel scolaire par un élève, ses parents seront priés de racheter ce matériel.

REGLEMENT D'ETABLISSEMENT

Bien vivre ensemble

L'établissement scolaire du Mandement base son action éducative sur des dispositions d'école régulièrement revisitées. Dans un souci de cohérence, d'équité, de respect de la personnalité de chaque élève, les différentes équipes d'enseignants travaillent étroitement avec la Direction notamment lorsqu'il s'agit d'appliquer des sanctions éducatives. Leur objectif sera d'obtenir le respect des règles de vie des écoles de l'établissement scolaire du Mandement.

Les élèves sont informés chaque début d'année scolaire de leurs droits et obligations. Les parents sont invités à en prendre connaissance, à en discuter avec leur enfant, et à rester en contact avec l'enseignant. Les équipes d'enseignants ainsi que la Direction comptent sur l'engagement et la

collaboration des parents pour accompagner leur enfant dans sa prise de conscience de l'importance du respect des règles de civilité à l'école. Cela favorisera le bien vivre ensemble et le bien-être de tous.

ACCES AUX BATIMENTS SCOLAIRES

L'accès aux bâtiments scolaires est autorisé aux élèves, au personnel de l'établissement et aux seuls autres ayants droits.

Les parents ou proches voudront bien observer cette règle même par temps froid ou pluvieux.

Les élèves rejoignent et quittent leur classe accompagnés par leur enseignant, sans leurs parents.

A la sortie des classes, on attendra les enfants à l'extérieur du bâtiment.

Les toilettes sont **strictement** réservées aux élèves et au personnel de l'établissement.

L'élève de **1P** peut être accompagné devant la porte de sa classe uniquement **jusqu'aux vacances d'octobre**. Après cette date, les parents resteront à l'extérieur du bâtiment.

Les parents ne sont autorisés à pénétrer dans le bâtiment qu'en cas d'urgence ou de rendez-vous avec l'enseignant ou la direction.

Dans le cas où des parents devraient venir chercher leur enfant en classe pour un rendez-vous médical ou autre, ils sont priés d'en informer l'enseignant au préalable.

L'accès au préau est interdit pendant les heures scolaires.

23. ADRESSES UTILES

ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE

Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO)

www.ge.ch/enseignement-obligatoire/

Enseignement obligatoire
Ch. De l'Echo 5A
1213 Onex
Tél. 022 327 04 00

Bureau d'accueil de l'enseignement obligatoire - BAEP
Sarah Magnin et Marianne Carrat

Tél : 022 546 75 26

baep@etat.ge.ch

Centre de Geisendorf, rez-de-chaussée
Rue de Lyon 58

SANTE & LOISIRS

Service de santé de l'enfance et de la jeunesse (SSEJ)

Rue des Glacis-de-Rive 11 / Case Postale 3682

1211 Genève 3

Tél 022 546 41 00

ssj@etat.ge.ch

www.geneve.ch/ssj

Clinique dentaire de la jeunesse (CDJ)

Rue des Glacis-de-Rive 11 / Case Postale 3111

1211 Genève 3

Tél 022 546 42 00

cdj@etat.ge.ch

www.geneve.ch/cdj

Service de protection des mineurs (SPMI)

Bvd St-Georges 16

CP 3531

1211 Genève 8

Tél 022 546 10 00

spmi@etat.ge.ch

www.geneve.ch/spmi

Service des loisirs de la jeunesse (SLJ)

Route des Franchises 19

1203 Genève

Tél 022 546 21 00

service.loisirs@etat.ge.ch

www.geneve.ch/slj

Guide des loisirs

Portail romand des loisirs pour toute la famille

www.loisirs.ch/

MILIEUX ASSOCIATIFS

Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP)

Bd des Promenades 20-22 / Case Postale 2056

1227 Carouge

Tél 022 309 08 20

giap.parascolaire@acg.ch

www.giap.ch

Le Chaperon Rouge

Service de garde enfants – Croix Rouge genevoise–

Secteur enfants malades

Route des Acacias 9

1211 Genève 4

Tél 022 304 04 82

www.croix-rouge-ge.ch/index.php?page=chaperon-rouge---garde-d-enfants-a-domicile-3

Association des Répétitoires Ajeta (ARA)

Bd des Philosophes 5
1205 Genève
Tél 022 809 60 60

www.ararep.ch

Le Sylo

Réseau d'entraide qui a pour mission d'établir un pont entre le monde professionnel et les jeunes de Satigny

Contact :

Laurence et Sylvain Dafflon & Nicole Simon

Ch. de Merdisel 33

1242 Satigny

Tél 022 753 12 32

lesylo@bluewin.ch

www.lesylo.ch

AUTORITES COMMUNALES

Mairie de Satigny

Rampe de Choully 17

1242 Satigny

Tél 022 753 90 40

info@satigny.ch

www.satigny.ch

Mairie de Dardagny

Rte du Mandement 520

1283 Dardagny

Tél 022 754 12 30

info@dardagny.ch

www.dardagny.ch

Mairie de Russin

Place du Mandement 1

1281 Russin

Tél 754 90 00

info@russin.ch

www.russin.ch